

| | | | |
|---|--|-------------------|------------------|
|  | DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE | Numéro de l'acte | 2023-1030 STDDKB |
| | | Nature de l'acte | Décision |
| | | Matière de l'acte | 1.1. |

OBJET : MARCHE ST 01/23 – REHABILITATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE LEON BLUM - Lot 3 – menuiseries extérieures

Le Maire de la Ville de Longuenesse,

Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le Code de la Commande Publique,
- la délibération du 23 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment en matière de marchés publics,

CONSIDERANT,

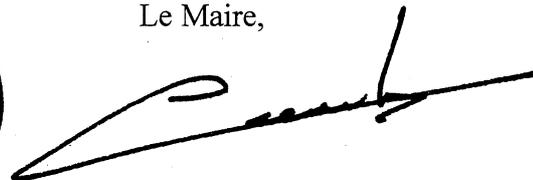
- La nécessité de réaliser des travaux de menuiseries extérieures dans le cadre de la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum,
- qu'aucune entreprise n'a remis d'offre concernant ce marché et qu'il a été déclaré infructueux pour absence de candidat et d'offre (décision 2023-1015-STDDKB du 28/02/2023),
- qu'il est ainsi possible de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables sous réserve que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées (article R.2122-2 du code de la commande publique),

DECIDE

Article unique : de confier à la société VAN HENIS sise 256 rue de l'Yser à Tourcoing (59200) pour un montant de 174 399,82 € HT soit 209 279,78 € TTC le marché de réhabilitation énergétique du GS Léon Blum lot 3 menuiseries extérieures et de signer toutes les pièces découlant de ce marché et notamment celles afférentes à son exécution (bordereau de prix, bon de commande, etc...).

Fait à Longuenesse, le 4 avril 2023

Le Maire,

Christian COUPEZ

Publiée le 04/04/2023

Accusé de réception en préfecture
062-216205252-20230404-2023-1030-AI
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023